

CONTRAT DE RECRUTEMENT ENTRE
..... ET CHEFSMANAGER

Le présent contrat est conclu entre :

Chefs manager recrutement

Et

.....

PREAMBULE :

CHEFSMANAGER est un organisme de recrutement indépendant spécialisé dans le conseil en recrutement de candidats issus des secteurs de la grande distribution. Son maillage est national et international et il répond donc aux besoins des clients en proposant un panel de candidatures varié.

- le client.....

C'est dans ces conditions que les parties se sont rapprochées et ont convenu ce qui suit :

1/ OBJET

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions et les modalités de la prestation concernant des missions de recrutement proposées ,

.....

Chefsmanager s'engage à faire bénéficier le client de tous les dispositifs de sourcing financés et exploités par les consultants de recrutement . Ces dispositifs comprennent toutes les démarches actives d'approche directe.

Chefsmanager présentera des candidats qualifiés, selon le cahier des charges et la fiche de poste établis avec le client afin de permettre à celui-ci le recrutement de collaborateurs.

Chefsmanager s'engage à respecter les critères de sélection des candidats fixés par la fiche de poste définie et validée par les deux parties. Chefsmanager fournira un dossier de candidature respectant la fiche de poste établie.

Chefsmanager s'engage à assurer un suivi accessible à tous les candidats leur permettant d'obtenir les informations nécessaires et à la préparation des leurs entretiens en face à face avec le client.

Le présent contrat engage les parties au contrat pour une mission de recrutement sur :

- Managers de rayon frais traditionnel ou libre-service dans le domaine :
 - Boucherie Volaille
 - Marée Poissonnerie
 - Fruits et Légumes
 - Charcuterie Traiteur Fromage Coupe
 - Boulangerie Pâtisserie

2/ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Chefsmanager procédera ainsi :

Pour les candidats : chaque consultant apportera les précisions nécessaires sur chaque poste qui sera proposé, avec ses contraintes et opportunités, avec un avis ou conseil personnalisé du consultant, communiqué immédiatement à la fin du rendez-vous.

Pour le client, chaque consultant transmettra des profils candidats accompagnés d'une évaluation de ses compétences.

Afin d'optimiser le processus de recrutement avec le client, xxxxxx est le partenaire d'échange privilégié. Il sera chargé de recueillir les missions de recrutement en établissant en accord avec les parties une fiche de poste pour les deux responsables commerciaux comme ci-dessus précisé.

Dans la fiche de poste, devra figurer si le candidat est libre de tout travail ou s'il est encore dans les liens d'un contrat de travail. Dans tous les cas, ChefsManager devra s'assurer de l'existence d'une éventuelle clause de non-concurrence ainsi que du niveau de rémunération du candidat.

Il devra les transmettre aux consultants concernés, il suivra la prise de contact avec les opérationnels, il proposera les candidats sélectionnés, et tiendrainformé de l'évolution des missions, apportera des correctifs aux éventuels dysfonctionnements.

Le client s'engage à informer ChefsManager sous dix jours de la suite positive ou négative à donner aux dossiers sélectionnés qui lui seront adressés afin que puisse être organisé en concertation entre les parties des rendez-vous face à face avec les candidats retenus sur dossier. Chaque dossier devra être contacté sous 48H par le service RH concerné une fois le dossier réceptionné par mail.

Ce même délai s'appliquera postérieurement quant à la suite positive ou négative des candidatures postérieurement à l'entretien.

Toutefois si un deuxième entretien s'avérait nécessaire ChefsManager s'engage à ne pas s'y opposer même postérieurement au délai ci-dessus.

Afin d'optimiser le processus de recrutement avec le client, xxxxxx est le partenaire d'échange privilégié. Il sera chargé de recueillir les missions de recrutement en établissant en accord avec les parties une fiche de poste pour les deux responsables commerciaux comme ci-dessus précisé.

Dans la fiche de poste, devra figurer si le candidat est libre de tout travail ou s'il est encore dans les liens d'un contrat de travail. Dans tous les cas, ChefsManager devra s'assurer de l'existence d'une éventuelle clause de non-concurrence ainsi que du niveau de rémunération du candidat.

Il devra les transmettre aux consultants concernés, il suivra la prise de contact avec les opérationnels, il proposera les candidats sélectionnés, et tiendrainformé de l'évolution des missions, apportera des correctifs aux éventuels dysfonctionnements.

Le client s'engage à informer ChefsManager sous dix jours de la suite positive ou négative à donner aux dossiers sélectionnés qui lui seront adressés afin que puisse être organisé en concertation entre les parties des rendez-vous face à face avec les candidats retenus sur dossier. Chaque dossier devra être contacté sous 48H par le service RH concerné une fois le dossier réceptionné par mail.

Ce même délai s'appliquera postérieurement quant à la suite positive ou négative des candidatures postérieurement à l'entretien.

Toutefois si un deuxième entretien s'avérait nécessaire ChefsManager s'engage à ne pas s'y opposer même postérieurement au délai ci-dessus.

3/ GARANTIE de La PRESTATION

La prestation fournie par Commerce RH est garantie pendant 2 mois à compter de la signature d'un contrat de travail au bénéfice d'un candidat présenté par ChefsManager dans les conditions ci-dessus.

Le réseau ChefsManager s'engage à rechercher gracieusement un profil identique si le contrat était rompu avant la fin de la période de garantie suivant l'embauche des candidats, que ce soit à l'initiative du candidat et/ou de l'employeur.

4/ FACTURATION DE LA PRESTATION

- Pour la recherche d'un Manager de rayon ou Manager de secteur la prestation est de 750€HT.

Cette prestation sera facturée à l'intégration du candidat (la date d'embauche figurant sur le contrat de travail faisant foi) s'engage à régler à cette date les factures du réseau ChefsManager

- Pour la recherche de profils ciblés en approche directe, versera une remuneration de 1000€HT par mission.

5/ Durée du contrat

Ce contrat est conclu entreet le réseau ChefsManager pour une durée de 12 mois à partir du Il sera prorogé par tacite reconduction.

6/Clause de concurrence à l'égard d'un candidat

Si une candidature arrive chez, d'une part à travers le réseau ChefsManger et d'autre part à travers d'autres réseaux propres au Client, la date de réception de la candidature par la première structure contactée par le client fait foi.

7/ Confidentialité

ChefsManager.s'engage à garantir la confidentialité des renseignements techniques et commerciaux, ainsi que de toute donnée relative aux candidats et aux conditions de leurs présélections, dont il aura la connaissance à l'occasion de la mise en œuvre du présent contrat.

8/ Règlements des différends et loi applicable

Toute modification des termes du présent contrat devra être notifiée par un avenant écrit et signé des deux parties. Le contrat est soumis à la loi française. Tout différend qui pourrait surgir sur l'interprétation et/ou l'exécution du Contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux situés dans le ressort du siège social de Kirrwiller Alsace. France.

Pour Le client

Pour ChefsManager